

Extrait du OIEau - IOWater - OIAgua

<http://www.oieau.org>

Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement

- Pour le site - Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 10 octobre 2010

OIEau - IOWater - OIAgua

La France salue l'adoption par consensus, le 30 septembre dernier d'une résolution sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement qu'elle a co-parainnée. Ce résultat constitue un succès et s'inscrit dans la continuité de la résolution 64/292 adoptée par l'AGNU le 28 juillet dernier. Il donne une impulsion forte au travail accompli depuis plusieurs années par le CDH et l'experte indépendante, Mme de Albuquerque sur cette question essentielle dont dépend la vie de milliards d'individus privés d'accès à une eau potable de qualité et à un assainissement décent.

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement avait été reconnu comme un droit de l'homme par les Nations unies. La résolution du CDH la complète et précise ses principaux contours. Elle ancre notamment le droit à l'eau et à l'assainissement au droit à un niveau de vie digne et adéquat. Elle insiste également sur la responsabilité première des Etats : il revient à la puissance publique de chaque Etat de mettre en place une organisation adaptée et d'exercer son contrôle, pour que les services soient fournis dans des conditions propres à la réalisation effective de ce droit et ce, quel que soit le statut des opérateurs (publics, privés, associatifs) chargés de leur fourniture.

L'émergence d'un consensus sur la nécessité de passer de la théorie à la mise en œuvre est très positive : la France entend continuer à travailler dans le sens d'une adhésion pleine et entière de tous les acteurs responsables du droit à l'eau potable et à l'assainissement.

La France, qui accueillera à Marseille le 6ème Forum mondial de l'eau en mars 2012, souhaite que ce rendez-vous permette d'avancer plus avant sur la concrétisation de ce droit universel à l'eau potable et à l'assainissement, élément central pour atteindre tous les Objectifs du millénaire pour le développement et notamment ceux de la santé maternelle et infantile.